

LUNDI 3 FEVRIER 2020

Le Département des Deux-Sèvres parmi les trente premiers engagés dans la Stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance

Le Département des Deux-Sèvres figure parmi les trente premiers qui contractualiseront avec l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Une annonce faite ce jour à Evreux (Eure) par Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales et Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance. Le Département des Deux-Sèvres a été retenu parmi 62 dossiers de candidature déposés suite à la présentation de cette stratégie nationale le 14 octobre 2019.

Une satisfaction pour Gilbert Favreau, président du Conseil départemental des Deux-Sèvres qui motivait la candidature du Département dans un courrier du 29 novembre dernier adressé à Adrien Taquet par les écrits suivants : " Comme vous le savez et dans le cadre des actions innovantes que poursuit le Département des Deux-Sèvres dont vous avez eu connaissance lors de votre venue (NDLR, à Niort le 10 octobre 2019), les ambitions du plan que vous lancez correspondent à celles travaillées par notre territoire et ses acteurs ".

En Deux-Sèvres, la politique menée en matière de protection de l'enfance et de la famille vise à faire évoluer les pratiques et à les adapter à la réalité du terrain. Aussi, en école maternelle 100 % des enfants de 3-4 ans bénéficient d'un bilan de santé réalisé par des infirmières, un accompagnement a été mis en place pour les parents confrontés à des situations particulières de vulnérabilité, des mesures pour limiter au maximum les placements existents... Autant d'actions que cette contractualisation avec l'Etat permettra de poursuivre tout en développant d'autres projets innovants. Cette démarche est initiée en 2020 dans 30 départements, pour couvrir ensuite l'ensemble des départements jusqu'en 2022. Cette montée en charge progressive permettra un suivi plus resserré des engagements pris et une observation plus fine des effets produits en termes de prévention et de protection des enfants et des familles.

Pour le Département des Deux-Sèvres qui consacre annuellement 45 millions d'euros à la protection de l'enfance et de la famille et lui dédie les compétences de quelque 700 agents, la mise en place de cette Stratégie nationale et de prévention de l'enfance 2020-2022 se concrétisera par un accompagnement financier et un renforcement du travail conjoint avec les partenaires de terrain (Education nationale, services de la préfecture , Agence régionale de santé...)

CONTACT PRESSE

Delphine PERONNET

Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51